

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Repenser la taxation de la transmission à titre gratuit

DOCTRINE

Page 6

■ Immobilier

Edihno Dos-Reis

Le « droit de vue », une hypothèse juridiquement envisageable ?

CHRONIQUE

Page 15

■ Question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

Pascal Jan, Frank Juredieu, Jean-Éric Gicquel et Véronique Tellier-Cayrol

Chronique QPC (Janvier - juin 2016) (1^{re} partie)

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La médaille de baptême de Regina

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Repenser la taxation de la transmission à titre gratuit ^{123Z2}

Annabelle PANDO

Dans une note d'analyse, France Stratégie, l'institut de réflexion rattaché à Matignon, s'est penché sur notre système fiscal de taxation des successions et des donations. Constatant que le patrimoine des seniors ne cesse d'augmenter, que les héritages confortent les inégalités existantes, il préconise de revoir la fiscalité des successions, en ne les faisant plus reposer sur le lien de parenté mais sur le niveau de patrimoine reçu tout au long de la vie.

Repenser la fiscalité des transmissions à titre gratuit sans tenir compte du lien de parenté ? Taxer en fonction de la masse reçue tout au long de la vie ? Dans une récente note d'analyse, France Stratégie, *think tank* de Matignon, repense en profondeur la fiscalité en matière de successions et de donations, un enjeu majeur pour la société française.

■ Un patrimoine élevé mal réparti

Le *think tank* part du constat que le système d'imposition des donations et des successions actuelles en France accentue les inégalités de patrimoine. La valeur accumulée par les ménages représente aujourd'hui environ huit années de leur revenu disponible net, contre 4,5 années au début des années 1980. Conséquence : rapportée au revenu, la valeur du patrimoine français est l'une des plus élevée au monde, juste après le Japon et l'Italie. La valeur totale des actifs des ménages

résidents équivaut à celle des ménages allemands, qui sont pourtant 25 % plus nombreux.

Si l'on peut se réjouir de ce niveau de richesse nationale, on peut regretter leur insuffisante répartition. En France, les patrimoines sont en effet répartis de manière beaucoup plus inégalitaire que les revenus : la quasi-totalité du patrimoine est entre les mains de la moitié de la population et les 10 % les plus fortunés possèdent la moitié du patrimoine total. La moitié de la population la plus aisée en termes de niveau de vie ne concentre que les deux tiers des revenus après impôts et prestations, et les 10 % les plus aisés, un quart.

De plus, cette situation progresse : sous l'effet de l'envolée des prix de l'immobilier, les inégalités de patrimoine se sont accrues entre 1997 et 2008.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34